

Poids économique du sport en 2022

Après la chute de 2020 liée à la crise sanitaire, les dépenses sportives ont rebondi en 2021, sans retrouver pour les ménages leur niveau d'avant la crise. En 2022, la hausse s'accélère, dépassant largement le niveau de 2019 (+16 % pour les ménages et +11 % pour les administrations, en euros courants). La progression entre 2019 et 2022 est particulièrement forte pour les biens sportifs, portée par les achats de vélos, tandis que les services (inscriptions en clubs, billetterie) croissent à un rythme plus modéré que dans la décennie 2010.

Dans un contexte inflationniste, l'indice des prix de la dépense sportive augmente (+2,9 %) moins que l'indice des prix à la consommation (+5,2 %). Les importations de biens sportifs augmentent davantage (+16,8 %) que les importations (+11,9 %), creusant le déficit du commerce extérieur sportif à 1,9 Md€.

Au total, la dépense sportive des administrations représente 0,6 % du PIB, et celle des ménages 1,0 %, en hausse de 0,1 point par rapport à 2019 et de 0,2 point par rapport à 2015.

La présente fiche s'attache à mesurer l'évolution du poids économique du sport à travers plusieurs dimensions complémentaires¹ : les dépenses sportives des ménages, les dépenses des administrations publiques en faveur du sport, certaines dépenses des entreprises liées au sport (droits de retransmission et mécénat), et enfin les importations et exportations de biens sportifs.

DÉPENSES SPORTIVES DES MÉNAGES

En 2022, la dépense sportive des ménages en biens et services augmente de +17,8 % (après une hausse de +7,0 % en 2019 suivie d'une diminution de -9,5 % en 2020 et d'un rebond de +9,0 % en 2021²) pour atteindre 25,9 milliards d'euros (Md€)³, soit 1 point de produit intérieur brut (PIB) contre 0,9 en 2019 et 0,8 en 2015.

Les biens sportifs comprennent notamment les vêtements de sport, les chaussures de sport, les articles de sport, les bicyclettes⁴ et les bateaux de plaisance. Les services sportifs regroupent, entre autres, les cotisations aux associations et clubs de sport (services caractéristiques), la location de biens et l'achat de billets pour les événements sportifs (services connexes).

La hausse enregistrée entre 2021 et 2022 pour les biens liés au sport est de +7,8 %. Elle est particulièrement élevée pour les articles de sport avec +13,2 %. Les biens sportifs représentent la plus grande part de la dépense sportive des ménages, soit 67,5 % contre 73,8 % en 2021 : parmi eux, les articles de sport (hors habillement) forment toujours le poste le plus important, avec 7,3 milliards d'euros, soit 28,2 % de la dépense sportive des ménages. Avec 8,4 milliards d'euros, la dépense des ménages en services liés au sport, qui avait beaucoup souffert en 2021, connaît un rebond très marqué (+45,9 %), si bien que cette dépense dépasse son niveau d'avant la crise sanitaire

1. L'approche retenue ici se concentre sur les données les plus fiables disponibles, sans chercher à construire un compte satellite du sport de façon systématique. Une telle approche se situe dans la continuité de ce qui a été réalisé par l'INJEP jusqu'en 2017, tout en intégrant depuis l'année 2019 des innovations méthodologiques permettant d'améliorer la qualité de l'estimation (Dietsch, 2021).

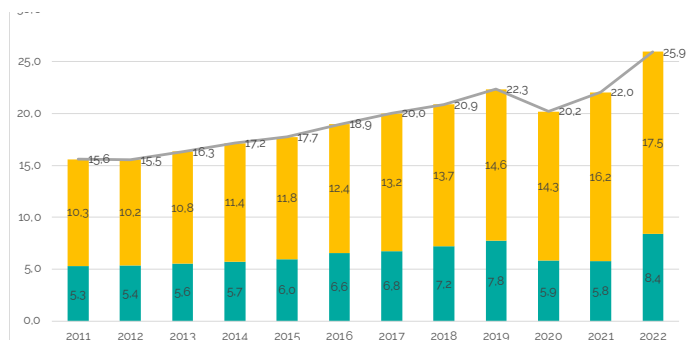
2. Les résultats des années précédentes présentés ici (2011 à 2021) ont été révisés du fait du passage en base 2020 de la comptabilité nationale. La révision n'affecte que faiblement les chiffres précédemment publiés et ne change pas les commentaires et les constats des fiches correspondantes (voir note méthodologique).

3. Toutes les dépenses sont données à prix courants.

4. À partir de cette édition 2024 du poids économique du sport, le poste des « bicyclettes » est mieux appréhendé du fait d'une amélioration méthodologique intégrée par l'Insee lors du passage en base 2020 de la comptabilité nationale (voir note méthodologique).

graphique 1

Dépenses sportives des ménages
(en valeur, milliards d'euros courants)



Source : INSEE, Fédération des industries nautiques, Institut français de la mode, Circana : calculs INJEP-MEDES.

Lecture : en 2022, la dépense sportive des ménages en biens liés au sport étant évaluée à 17,5 milliards d'euros, celle en services liés au sport à 8,4 milliards d'euros, le total était de 25,9 milliards d'euros.

(7,8 milliards d'euros en 2019). Le secteur des remontées mécaniques enregistre une très nette croissance (+286,8 %) après deux années de forte décroissance (-58,3 % en 2021 et -31,2 % en 2020) : les stations de ski n'ont connu aucune fermeture en 2022 alors que la fermeture de 2020 au début de la crise s'était poursuivie jusqu'en février 2021.

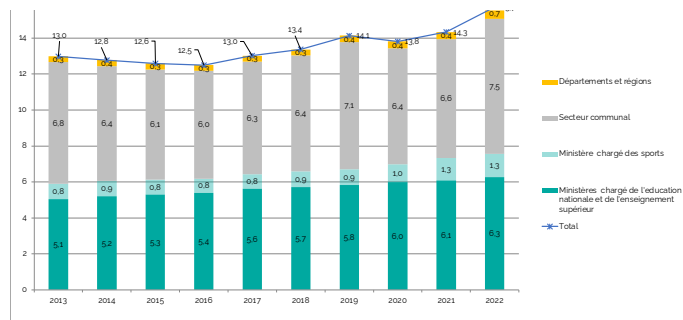
Les évolutions de la dépense sportive des ménages proviennent essentiellement du volume, car les indices des prix spécifiques à ce domaine sont relativement stables, malgré le contexte inflationniste. En effet, l'indice de prix global de la dépense sportive des ménages a évolué de 2,9 % entre 2021 et 2022, alors que l'indice des prix à la consommation augmentait dans le même temps de 5,2 %.

DÉPENSES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES EN FAVEUR DU SPORT

En 2022, les administrations ont dépensé 15,7 milliards d'euros en faveur du sport (+9,7 % par rapport à 2021), ce qui représente 0,6 point de PIB comme en 2021. L'État contribue pour la moitié à ces dépenses (7,6 Md€ en 2022). Au sein de l'État, les ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur restent les plus gros contributeurs au titre de

graphique 2

Dépense publique en faveur du sport
(en milliards d'euros courants)



Champ : dépenses publiques de l'administration centrale et des collectivités territoriales, hors flux internes du sous-secteur des administrations publiques locales.

Source : ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et ministère chargé de l'enseignement supérieur, élaboration INJEP-MEDES.

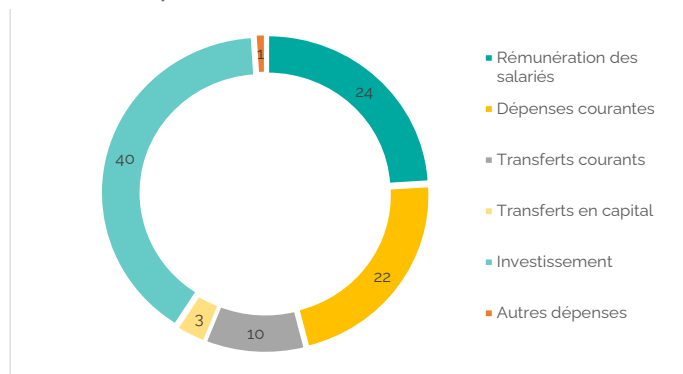
Lecture : les ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ont contribué à la dépense publique en faveur du sport à hauteur de 6,3 milliards d'euros en 2022, sur un total de 15,7 milliards d'euros.

la rémunération des enseignants d'éducation physique et sportive : ce poste représente environ 83 % des dépenses de l'État comptabilisées dans cette étude, comme en 2021. Le reste revient au ministère chargé des sports.

En 2022, la dépense des administrations publiques locales (APUL) en faveur du sport s'élève à 8,2 Md€, en hausse de 16,7 % par rapport à 2021 : elle dépasse pour la première fois son niveau d'avant crise (en 2019, elle s'établissait à 7,4 Md€ en euros courants). L'essentiel de cette dépense est financé par les communes et intercommunalités qui contribuent pour 92 % du total (soit 7,5 Md€). Les régions et départements supportent quant à eux 8 % du total (soit 0,7 Md€).

graphique 3

Structure des dépenses des administrations publiques locales en faveur du sport (en %)



Source : DGFIP ; calculs INJEP-MEDES.

Lecture : 26 % des dépenses des administrations publiques locales en faveur du sport en 2022 relèvent de la rémunération de leurs salariés.

Les dépenses d'investissement (acquisition nette d'actifs non financiers) représentent 40 % du total, comme en 2021. Ce poste, assez variable suivant les années, atteignait 43 % en 2019. Il s'agit du premier poste de dépenses en faveur du sport des administrations publiques locales (voir graphique 3). Viennent ensuite les rémunérations (24 %) et les dépenses courantes⁵ (22 %).

5. Consommations intermédiaires au sens de la comptabilité nationale.

6. Estimation obtenue à partir d'informations publiques.

7. Le baromètre ADMICAL est réalisé tous les deux ans.

DÉPENSES SPORTIVES DES ENTREPRISES : DROITS DE RETRANSMISSION ET MÉCÉNAT

Après une baisse marquée entre 2019 et 2020 (-6,3 %), puis une hausse en 2021 (+3,0 %), les droits des retransmissions des événements sportifs⁶ sont une nouvelle fois en légère hausse en 2022 (+2,9 %) pour atteindre 1,8 Md€. D'après le baromètre ADMICAL 2022⁷ du mécénat d'entreprise en France, le sport représentait 5 % du montant global dépensé dans le mécénat en France avec près de la moitié (46 %) des entreprises mécènes agissant dans le domaine sportif. Elles étaient toutefois plus de la moitié en 2019 (56 %). Ce recul peut s'expliquer à la fois par une fragilité des PME suite à la crise sanitaire et par la réorientation possible des budgets de grandes entreprises vers le sponsoring.

COMMERCE EXTÉRIEUR EN BIENS SPORTIFS

Les exportations de biens à usage sportif ont nettement augmenté (+11,9 %) en 2022 pour s'établir à 4 Md€.

graphique 4

Commerce extérieur de biens sportifs
(en milliards d'euros courants)



Source : INSEE ; calculs INJEP-MEDES.

Lecture : en 2022, les exports de biens sportifs étaient de 4 milliards d'euros, les imports de 5,9 milliards d'euros, et le solde était donc négatif à hauteur de 1,9 milliard d'euros.

Après plusieurs années d'augmentation consécutives (+5,4 % en 2019), les exportations avaient enregistré un contrecoup au moment du déclenchement de la crise sanitaire (-6,5 % en 2020) suivies d'un rebond en 2021 (+18,5 %). Les voiliers constituent le principal poste à l'exportation en niveau (0,9 Md€) en 2022 et la croissance de ce poste est de 21,1 %. À l'exception des articles de sport (-3,3 % en 2022) qui est le second poste en niveau, tous les postes d'exportation sont en hausse : les planeurs et autres engins aériens de loisirs enregistrent la hausse la plus forte (+174,9 %). Après une baisse en 2020 (-7,9 %) suivie d'une hausse en 2021 (+17,5 %), les importations demeurent également en hausse en 2022 (+16,8 %) et s'établissent à 5,9 Md€. Si ces évolutions restent essentiellement en volume, les prix, à l'export comme à l'import, évoluent toutefois davantage que les années précédentes (respectivement +2,7 % et +3,6 % en 2022). Le solde commercial des biens sportifs, qui est négatif, continue à se creuser : après -1,3 Md€ en 2020 et -1,5 Md€ en 2021, il passe à -1,9 Md€ en 2022.

Philippe Lombardo, chargé d'études INJEP

POUR ALLER PLUS LOIN

■ ADMICAL, 2022, « Le mécénat d'entreprise en France. Résultats complets de l'enquête ADMICAL – IFOP », novembre [en ligne](#).

■ Dietsch B., 2018, *Estimer le poids économique du sport : méthodologie*, INJEP Notes et rapports/Note thématique [en ligne](#).

■ Lombardo P., 2025, « Poids économique du sport – Édition 2024. Méthodologie » INJEP [en ligne](#).